



#COMPTE-RENDU

AUDIO-CONFÉRENCE COVID

La secrétaire générale adjointe a ouvert la réunion en donnant quelques points d'information :

POINTS D'INFORMATION

Vaccination : Il y a quelques évolutions sur le cadre général préalablement défini, avec l'ouverture de la vaccination aux plus de 50 ans à partir de lundi 10 mai (au lieu du 15 mai précédemment).

Sur la vaccination par la médecine du travail, en partenariat avec MFP Services : une expérimentation a été menée avec l'ouverture de 2 centres à Bercy et au centre d'activités sportives et culturelles (CASC). La difficulté principale reste l'accès aux doses. Le SG est en discussion avec le ministère de la Santé pour améliorer cet aspect afin de développer plus rapidement ces dispositifs.

Dans le cadre de la médecine du travail, on reste dans les créneaux et les conditions fixées pour l'ensemble de la population (tranches d'âge, comorbidités...).

Dans le cadre des priorités pour l'accès à la vaccination validées par le ministère de la Santé, avec des créneaux réservés dans les centres de vaccination, les agents de la surveillance ont été intégrés à la liste. L'information a été faite auprès des ARS, qui contactent ensuite les centres de vaccination en leur désignant les agents éligibles.

Le SG a également porté auprès du ministère de la Santé la demande de l'extension des priorités à d'autres profils : agents en contact avec le public pour la DGFIP, enquêteurs INSEE, enquêteurs CCRF, personnels des centres de crise, personnels des administrations centrales en contact avec le public. Les arbitrages sont en attente pour l'instant.

Une petite livraison de vaccins Jensen a été faite cette semaine et permettra l'ouverture d'une cession de vaccination au CASC à partir du 18/05 pour les agents de la DGFIP et de la DGDDI.

Pour les autres centres sur l'ensemble du territoire, le SG est en attente des informations pour l'approvisionnement en doses de vaccin.

Télétravail : Pas de modification jusqu'au 9 juin : télétravail prioritaire, 5 jours sur 5, avec possibilité de retour de l'agent

Assouplissement du télétravail à compter du 9 juin, dont le ministère ne possède pas les contours pour l'instant.

ASA garde d'enfants : maintien du régime pour les parents des enfants ne pouvant pas être pris en charge par le système scolaire ou de crèche jusqu'à la fin du cycle élémentaire inclus.

Jour de carence : une loi de prorogation de l'état d'urgence sanitaire est en préparation et dans ce cadre-là, à condition que cette loi soit validée par le Parlement, le jour de carence restera suspendu jusqu'au 31 octobre pour les personnels atteints de la Covid.

Service de soutien psychologique par le biais d'une plateforme téléphonique ouverte 24h/24 avec l'accès à des psychologues cliniciens : 1316 dossiers depuis le 27 mars 2021 (60 % de femmes et 40 % d'hommes), avec comme motifs principaux l'anxiété liée à la Covid et les difficultés professionnelles. Une fiche établie sur ces éléments sera transmise aux fédérations.

#QUESTIONS POSÉES PAR LA CGT

Sur la vaccination, deux sujets se posent :



Les centres de vaccinations internes au ministère sur l'ensemble du territoire : où en est-on ?



La liste de recensement des collègues prioritaires car en contact du public a-t-elle été discutée avec les organisations syndicales des directions ? Allez-vous informer les organisations syndicales de la teneur de cette liste, afin que l'on puisse intervenir en cas d'oubli ? Sachant que les délais sont courts, cette liste n'aura plus de sens une fois la vaccination ouverte à tous.

Sur le télétravail : un calendrier est prévu par le gouvernement, mais **il n'est pas question pour la CGT de basculer du télétravail forcé au présentiel forcé**. Certains responsables de service commencent à mettre la pression pour un retour en présentiel alors que la date pour le début du retour à la normale est le 9 juin. Nous demandons une information claire de la part du ministère en direction des réseaux.

RÉPONSE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

En réponse au premier tour de parole, la SG adjointe a apporté les éléments de réponses suivants :

Vaccination

La politique du gouvernement est de mettre en place des centres de vaccination ouverts à l'ensemble de la population les plus nombreux, les plus efficaces possibles. Tout agent comme tout citoyen peut se rendre dans ces centres pour se faire vacciner.

L'idée est que dans ces centres de vaccination organisés, on obtienne des créneaux prioritaires via les ARS sur la base d'une liste d'agents prioritaires qui soit arbitrée. Cette liste a été établie par les directions, hors de la consultation des OS en raison d'un délai de communication très court. Le ministère est en attente de l'arbitrage du ministère de la Santé et des ARS.

Rappel de la phase de test menée sur Bercy et le CASC, avec 163 personnes ayant reçu la 1ère dose du vaccin Astra Zeneca (2e injection en juin).

Nouvelle opération de vaccination le 18/05 au CASC pour les personnels de la DRFiP de Paris et les personnels de la DI douane d'Ile de France implantés dans Paris intra-muros. Cette restriction s'explique par la mise à disposition d'un nombre limité de doses et a nécessité d'exclure par exemple les personnels de l'administration centrale.

Le ministère travaille à l'ouverture possible de 3 autres centres de vaccination à Lille, Lyon et Marseille. En raison des difficultés d'approvisionnement en doses de vaccin, il n'est pas possible pour l'instant d'annoncer de date.

Il semble y avoir des disparités sur l'organisation de la campagne de vaccination dans les territoires, notamment sur la question de l'accès prioritaire pour certains agents du ministère (surveillance douanière uniquement pour l'instant). La liste des agents prioritaires est transmise à l'ARS locale dont ils dépendent, qui informe à son tour les centres de vaccination. Ceux-ci étant autonomes dans la gestion de leur organisation, c'est à ce niveau qu'il peut y avoir des différences géographiques de traitement. Il a été demandé aux médecins du travail de faire la mise en relation au niveau local entre les ARS, les centres de vaccination et les services concernés.

La SG adjointe a rappelé la possibilité de bénéficier de facilités horaires pour se rendre à un rendez-vous de vaccination. La DGAFP a également rappelé qu'il faut privilégier d'accorder des facilités aux agents qui se trouveraient indisposés après leur injection, afin d'éviter de les mettre en jour de carence.

Télétravail

Dans tous les messages, le SG rappelle la priorité qui doit être donnée au télétravail et a rappelé la nouvelle étape fixée au 9 juin. **Il faut que les directions se fassent le relais sur le fait que jusqu'au 9 juin il est nécessaire de maintenir un niveau élevé d'agents en télétravail.**

Pour la période après le 9 juin, il y aura un échange entre ministère du Travail et les fédérations professionnelles pour déterminer les adaptations possibles des protocoles. Le SG essaiera de glaner les informations suffisamment en amont sur les évolutions envisagées afin de revenir au plus vite vers les fédérations syndicales.

Sur les chiffres du télétravail, on est encore à un niveau élevé et stable, sans décade pour l'instant des statistiques.

Restauration collective

Dans le cadre de l'ajustement des protocoles des entreprises, il y aura une évolution, mais le SG n'a pas d'indication plus précise pour l'instant. Cette évolution sera sans doute possible au moment de la réouverture des locaux intérieurs des restaurants au mois de juin.

Purificateurs d'air

La coordinatrice des médecins de prévention a indiqué que sur ce sujet des études sont encore en cours et que celles qui ont déjà été publiées sont contradictoires. Il n'y a donc pas pour l'instant de certitude sur l'efficacité de ce dispositif. La préconisation principale reste d'aérer régulièrement les locaux professionnels (quelques minutes toutes les heures). Et il est rappelé que la situation dans les services du ministère est souvent différente de celle des salles de classe, avec une concentration importante d'enfants dans ces espaces clos.

Il existe d'autres dispositifs, comme la surveillance du taux de CO2 qui est généralement un bon indicateur sur la qualité de l'air et sur sa circulation.

Le ministère de la Santé a saisi l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) sur cette question pour avoir une expertise d'ici l'été.

Enfin et sans grande surprise, nous n'aurons **pas** eu de **réponses satisfaisantes** sur les points suivants :

- ➔ **l'entrave à la démocratie sociale et à l'exercice du droit syndical par les directions**, par le refus d'autorisation des HMI et la limitation de l'accès aux salles de réunion, alors que ces mêmes directions s'autorisent le droit de réunir les personnels dans ces mêmes locaux ou dans des webinaires ;
- ➔ **la prise en charge des frais supplémentaires engendrés par le télétravail** à travers une indemnité forfaitaire.

Sur ces points-là, comme sur beaucoup d'autres, le secrétariat général se réfugie derrière le paravent de la DGAFP.